## ATTESTATION DE PRESENCE ET D'ACQUITTEMENT

A faire **signer et apposer le cachet** par l'Etablissement scolaire, le centre ou l'organisme agréé

Nom (association, établissement, centre)					
tél./mail :					
Certifions que l'(es) enfant(s) :					
Nom/Prénom		Né(e) le			
Adresse					
est membre de notre association et participe ou a participé à :					
une activité ex □ la saison	xtrascolaire en 2020  1er trimestre	<b>)-2021</b> : ☐ 2 <sup>ème</sup> trimestre	3ème trimestre		
		2 timestre			
☐ Séjour scolaire avec nuitées ☐ CLSH mercredi ☐ Colonie ☐ BAFA					
Vac. scolaires : CLSH ou autres activités  Activité Séjour familial (non					
Lieu :		cumulable avec	c subv. Tourisme)		
du :	au :	Durée :	jour(s)		
uu .	au :	(Précisez la durée de l'activité			
Coût total du séjour ou de l'activité :			euros		
Prix total payé par les parents :			euros		
Réglé par Chèque AN					
Réglé par 🔲 CB	Chèque bancaire	_			
Signature et ca	chet :	Date	:		

### **ATTESTATION**

A faire **signer et apposer le cachet** par le secrétaire du Comité d'Entreprise, de l'Amicale ou de l'employeur **du conjoint** 

SOCIET	TE:						
REPRES	SENTEE PAR :						
TELEPH	HONE / Email :						
Déclare sur l'honneur que M ou Mme :							
Ne perçoit aucune participation financière sur les activités ci-dessous :							
	☐ Chèques ANCV	☐ Activités extrascolaire	□ Séjours Scolaire	☐ Colonie s	□ Centres aérés	□ BAFA	
ou	A perçu ou p	ercevra une/des	subvention	(s) en 2020-2	2021 au titre	e de(s) :	
	☐ Chèques ANCV	☐ Activité extrascolaire	□ Séjour e Scolaire	☐ Colonie	☐ Centre aéré	□ BAFA	
Pour (	un montant o	de :	et % p	our les chèqu	es ANCV :		
□ ve	☐ versé directement à l'organisme agréé ☐ remboursé après acquittement de la facture						
Pour l'(les) enfant(s) :							
Da	te:	te : Signature et cachet :					
A remplir par le/la salarié(e) : Cochez ci-dessous la case correspondant à la situation actuelle de votre conjoint							
□ Co	onjoint sans act	ivité professionnel	le [	Famille mon	oparentale		
□с₀	njoint décédé(e	e)		Activité libé	rale (joindre ju	ustificatif)	
	Conjoint assistante maternelle						
Conjoint Alcatel: nom/prénom:							
Date	Date : Signature :						

## Modalités pratiques concernant les remboursements du CSE

(Colonies, centres aérés, séjours scolaires, activités culturelles et sportives, BAFA)

<u>Le dossier de demande est à déposer dans la boîte aux lettres « Trésorerie » au CSE</u> Ou pendant la **permanence Trésorerie** : le jeudi de 12 h à 14 h ainsi que le vendredi en semaine impaire de 12 h à 14 h

Après déduction de bons de vacances éventuellement octroyés par la Caisse d'Allocations Familiales sous conditions, et des subventions accordées au conjoint obligatoirement demandées, le Comité Social et Economique ALE participe aux séjours et activités des enfants à partir du 3<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la veille du 18<sup>e</sup> anniversaire, ainsi qu'aux stages BAFA jusqu'à la veille du 22<sup>e</sup> anniversaire.

# L'organisme ou l'association doit fournir un document original certifié par une signature et un cachet.

Aucun dossier incomplet ne sera traité

#### CONDITIONS DE REMBOURSEMENT:

L'enfant doit avoir entre 3 ans et 17 ans (21 ans pour le BAFA) au moment de l'activité ou du séjour. Remettre au CSE un certificat de présence et d'acquittement (original avec signature et cachet) délivré à la fin du séjour par le directeur du séjour ou colonie, incluant les informations suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance de l'enfant
- Les coordonnées exactes de l'organisme (adresse, téléphone, E-mail, etc.)
- Lieu, date et coût du séjour/centre aéré/activité....
- Le montant acquitté par les parents. Si vous réglez par chèque ANCV, merci de préciser la remise obtenue sur ces chèques.
- Dans le cadre d'une activité exercée lors d'un séjour familial, préciser la durée de l'activité.

#### Activités dans le cadre d'un séjour familial – Subvention accordée :

 Uniquement sur les séjours non subventionnés par le service Tourisme du CSE L'activité doit être exercée sur le lieu de vacances des parents pour une durée continue minimale de trois heures. Fournir un document original certifié par une signature et un cachet.

### Activités Vacances Scolaires – Subvention accordée :

Sur les activités culturelles, ainsi que les séjours linguistiques se déroulant pendant les vacances scolaires. Fournir un document original certifié par une signature et un cachet.

Activités Culturelles et Sportives : La limite sur le nombre d'activités est supprimée !

Colonies pendant la période scolaire — Subvention accordée. Fournir un document original certifié par une signature et un cachet.

#### Ne sont pas subventionnés par le CSE :

- Les stages intensifs de pré rentrée scolaire,
- L'activité scolaire sans hébergement pour un montant inférieur à 50 €

#### **DOCUMENTS A REMETTRE**

- Copie intégrale de l'avis d'imposition 2020 s/revenus de l'année 2019 des parents (ou des deux avis si imposition séparée) si votre quotient familial est inférieur à 30 000 €.
- Les personnes dont le QF est supérieur à 30 000 €uros peuvent s'abstenir de présenter l'avis d'imposition (merci de le préciser lors de la demande)
- 3. Le formulaire indiquant la participation financière de l'employeur du conjoint (voir au dos)
- 4. Formulaire du CSE ALE « Attestation de présence et d'acquittement » au nom/prénom de l'enfant ou document original acquitté et certifié par une signature et un cachet voir ci-contre « conditions de remboursement »
- 5. Photocopie de l'attestation d'assurance maladie Vitale comprenant le nom & prénom de l'enfant (pour une première demande)
- 6. Un IBAN (pour un 1er remboursement ou si changement de banque)
- 7. Numéro de téléphone et/ou mail du salarié

#### NB

- Les remboursements se font par virement bancaire uniquement après le séjour ou le stage de l'enfant (un bordereau vous parviendra ultérieurement)

PREINSCRIPTION ACTIVITES 2020–2021: Dans la semaine suivant l'inscription au séjour, activité, centre aéré..., merci de transmettre au CSE par mail les infos suivantes:

- Nom/Prénom, date de naissance de l'enfant
- Nom de l'organisme, lieu, date et coût du séjour/centre aéré/activité
- + Revenu imposable et nombre de part du foyer (Avis d'Imposition 2020/revenus 2019)

Les frais de garde sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 6 ans.

Vous ne devez déclarer que les sommes restant à votre charge : ainsi, avant de les inscrire en page 4, vous devez déduire des sommes payées l'allocation mensuelle versée par la caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole et les indemnités pour frais de garde d'enfant reçues du CE (subvention centres aérés).

Activité enfant de sept. 2020 à juin 2021 : Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour présenter vos documents acquittés et attestations de présence

Activité enfant juillet/août 2021 : Vous avez jusqu'au 30 septembre 2021 pour déposer vos documents acquittés et attestations de présence

Revenu imposable de l'année 2020 (sur les revenus 2019) divisé par le nombre de parts = Quotient Familial (**QF**)

Participation	Colonie/centre aéré Séjour scolaire	Activités culturelles et sportives, BAFA		
QF < 15 000 €	participation CE 50 %	participation CE 50 %		
15 000 € <qf< 000="" 30="" th="" €<=""><th>participation CE = 80 - (QF /500) = %</th><th>participation CE = 80 - (QF /500 ) = %</th></qf<>	participation CE = 80 - (QF /500) = %	participation CE = 80 - (QF /500 ) = %		
QF > 30 000 €	participation CE 20 %	participation CE 20 %		
Plafond factures	1 220 €/an	400 €/an		